PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Date de convocation ..... 9 février 2024.

Le quinze février 2024 deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis à la mairie de la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, SECHER Isabelle, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Absent représenté SECHER Isabelle donne pouvoir à LORIOU Sylvie

Absents excusés :

Absent : LE TRIONNAIRE May-Line

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire MAUDET Benoit.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 15 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 17 Votes : 18

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

FINANCES

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1. Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2024 - Budget Général 14300

Reçu en préfecture 20/02/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240215-D2024_10-DE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de voter par anticipation des crédits d'investissement au budget général (14300) afin de mettre en paiement les factures pour les travaux de voirie, des opérations de mairie et de la Halle.

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permet au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable que si les crédits d'investissement ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2024, monsieur le Maire propose ce qui suit :

Opération (Dépenses)	Désignation Opération de dépenses	Rappel Budget 2023	Montant proposé (max. 25 %)	Décisions
330	Opération mairie		5 000€	2115-330 : 5 000 €
382	La Halle	200 000 €	5 000 €	2135-382 : 5 000 €
291	Programme annuel de voirie	75 000 €	15 000 €	2152-291 : 15 000 €

Débat : Néant

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2024.

Présents : 17 Votes : 18

ADMINISTRATION GENERALE

2. Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Reçu en préfecture 20/02/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240215-D2024_11-DE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Groupement d'intérêt Public (GIP) Vendée Numérique, en association avec le SYDEV, GéoVendée etc..., a lancé un appel d'offres visant au déploiement de ce réseau très bas débit, mobilisant la technologie LoRa, à l'échelle départementale. La procédure devrait se clôturer en avril 2024, avec l'attribution du marché LoRa incluant un catalogue de capteurs compatibles avec ce réseau.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de Vendée Numérique a acté le 1er décembre dernier la création d'une Centrale d'achat portée par Vendée Numérique qui proposera aux collectivités un « Service Capteurs » comprennent :

- Les études d'implantation de capteurs compatibles LoRa,
- La fourniture de ces capteurs,
- La pose ces derniers.

Il est nécessaire d'adhérer à cette centrale d'achat de manière à pouvoir, le cas échéant, profiter des tarifs des technologies négociés, d'autant plus :

- La gratuité de l'adhésion, et le fait qu'il ne sera plus possible d'y adhérer après l'attribution des marchés
- L'absence d'engagement de commande,
- Le retour d'expérience possible entre les adhérents.

Débat : Monsieur Douillard demande si l'adhésion est payante. Il lu est répondu que l'adhésion est gratuite et que la convention est sans engament à ce jour.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu, valide les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la centrale d'achat proposée par Vendée Numérique ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Présents : 17 Votes : 18

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée

Rapporteur Claude DURAND, Maire

- **Débat orientation budgétaire**

- La commission finance se tiendra le lundi 19 février 2024

- **La solidarité**

- **Panneau Affichage Lumineux**

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

---

2. Agenda

14 mars 2024 : 20H00 - Prochain conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

DELIBERATIONS

2024-10	Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2024 - Budget Général 14300
2024-11	Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Claude DURAND,
Maire.

Benoit MAUDET,
Secrétaire de séance.